

Département des Yvelines  
République Française  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton de Limay

Commune de Lainville-en-Vexin 2 Rue de la Mairie – 78440  
Téléphone : 01.34.75.38.30 – courriel : mairie.lainville@orange.fr

N°2026-009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
CM 2026

Date de Convocation 16 mars 2026	Le Vendredi 20 mars à Dix Neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Patrick VANDEZANDE, doyen des membres présents.
Date d’Affichage 16 mars 2026	<u>Etaient présents</u> : Mmes Mélanie DESDOITS, Valérie BEJOTTES, Martine JOUVENÇON, Nathalie POUPLARD, Sophie LE MARCHAND, Céline DECKMYN, Sandrine BEAUDOUX, Mrs Patrick VANDEZANDE, Mathieu LEMONNIER, Laurent HUGAULT, Christophe ALLOT, Franck CARLIER, Jean-Pierre VALON, Benoît CADIOT.
Nombre de Conseillers En exercice : 15	<u>Absents excusés</u> ayant donné pouvoir : M. Gilles VIGIER donne pouvoir à M. Patrick VANDEZANDE
Présents : 14	VANDEZANDE
Votants : 15	<u>Secrétaire de séance</u> : Madame Mélanie DESDOITS.

Délibération n°2026-009- CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,  
Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE la création de 4 (quatre) postes d'adjoints.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme, Monsieur Patrick VANDEZANDE, maire

Le maire certifie que la présente délibération  
a été déposée en Sous-Préfecture au titre du contrôle légalité  
le 23 mars 2026  
Monsieur Patrick VANDEZANDE, maire,

